

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6/12/2021

L'an deux mille vingt et un le 6 du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 29/11/2021

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, FUSEAU Michaël, Catherine COUPAUD, GARD Daniel, DUPIELLET Françoise, MAGNOL Pierre, Carine TRILLES, Corine DOUCET, Nathalie MOREAU, Marc DUPERRIN, Michèle ROUSSEAU, Severine HERR, Nicolas CHAZOT, COVIAUX Christian

ABSENTS EXCUSES : M VERSAUD

Mme MARTIN qui donne pouvoir à Corine DOUCET

Mme GARDERON qui donne pouvoir à Pierre MAGNOL

SECRETAIRE : Pierre MAGNOL

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 8/11/2021. Mme ROUSSEAU demande quelques précisions. Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. SERVICE COMMUN ACTION SOCIALE
2. CABINET MEDICAL
3. BATIMENTS : Avenants Mairie
4. ASSURANCE CNP
5. PERSONNEL COMMUNAL
6. RAPPORT SIAEPA
7. REFERENT SECURITE ROUTIERE
8. LA PAROLE AUX COMMISSIONS
9. LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
10. DIVERS

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 8/11/2021 N3 B – VENTE LACOSTE/MONNEREAU – ZI 84/88 – 371 Rte de Cassillac –
- 10/11/21 N3B- MAURIAL /BERRY – ZD 213 – 179 Ch de la Grosse Pierre
- 16/11/21 Me COULOUMY – THOMAS René – ZC 185-131 – 1064 Rte du Canton
- 16/11/2021 Me BOUZONIE - CORNU Jean - ZL 80 - Noblet
- 18/11/21 – Me VIOSSANGE – SCY JYLOP – ZC 375 Rue de Raison

-

SERVICE COMMUN D'ACTION SOCIALE

Par courrier du 18/11 le Grand Cubzaguais sollicite la commune au sujet du service commun Actions Sociales (SCAS) et Aides à Domicile (SCAD) car les conventions qui lient la Communauté de Communes aux communes membres des SCAS et SCAD arrivent à leur terme fin 2021. Par ailleurs l'agent en charge du service SCAS part à la retraite en 2022, les dossiers à faire reviendront aux mairies.

En ce qui concerne le SCAD, plusieurs possibilités existent :

- Maintenir ce service commun
- Modifier la clé de répartition sur la base de l'intervention horaire 2020 par commune au réel ou en fonction de la population
- Répartir le personnel des communes et mettre fin à ce service commun

Carine TRILLES rend compte de la réunion du 17/11 qui s'est tenue à ce sujet. Elle souhaite connaître la volonté de la commune à ce sujet pour la réunion du 9/12.

Mmes TRILLES, COUPAUD et M FUSEAU pensent qu'il faut maintenir le service commun.

Après un large débat, le conseil municipal souhaite en ce qui concerne le SCAD maintenir le service commun comme actuellement au service fait (au nombre d'heures effectués sur la commune).

Pour le SCAS, la commune prendra en charge l'action sociale au départ à la retraite de Mme CHAPOUTY.

POUR 18 CONTRE 0 ABSTENTION 0

CABINET MEDICAL

Suite à la réunion avec les médecins et les infirmières du 25/11/2021, le maire indique n'avoir reçu à ce jour que le courrier du cabinet infirmier acceptant notre proposition de loyer à 600 € + charges.

Il donne la parole à M LANNES :

« Le 8 novembre 2021, nous avons voté à bulletin secret pour savoir si nous étions pour ou contre l'acquisition du groupe médical.

Le oui l'a emporté à une voix près.

Fort du résultat, nous avons convoqué, les 3 médecins en activité ainsi que les 4 infirmières le jeudi 25 novembre en mairie à) 14 h. Nous avons remis, le procès-verbal de la décision prise en conseil, aux intéressés.

M le Maire a insisté sur le fait que le loyer de départ serait de 600 € par médecin hors charges et autant pour le groupe d'infirmières et qu'il n'y aurait aucune remise en cause, à la baisse, du montant de ce loyer.

Dans la mesure où ils accepteraient nos conditions nous leur demandons de bien vouloir valider leur accord par courrier signé par les 3 médecins et il en est de même pour les infirmières.

A ce jour, au moment où je vous parle, seules les infirmières nous ont remis ce courrier.

Reçu ce matin par le Docteur SAURA, pour une consultation privée, il me demande de bien vouloir vous communiquer ce soir, lors du conseil municipal, le résultat de leur réflexion.

M. SAURA m'apprend que le frère du Docteur ESSEULT (nouveau docteur) est notaire et qu'il s'est rapproché de lui pour rédiger une lettre d'engagement, qui comportera des réserves, à savoir :

- 1- La possibilité de remboursement anticipé d'une partie du prêt en cas de subvention.
- 2- Que le montant emprunté, soit consacré en totalité au groupe médical (acquisition et travaux).
- 3- Que nous trouvions une solution pour les loger le temps des travaux.

Voilà les dernières nouvelles en ma possession que j'ai eu plaisir à vous communiquer. »

Severine HERR indique que c'est du chantage... l'ensemble du conseil le pense.

Il est rappelé que c'est la SCI qui vend et que la commune louerait les locaux à la SCP qui serait composée des 3 médecins et un cabinet aux infirmières.

M FUSEAU prend la parole et rappelle l'autonomie des collectivités locales pour prendre leur décision. Il souhaite connaître le délai pour cette transaction, il ne tolèrera aucune condition.

Après un large débat, le conseil municipal à l'unanimité des présents charge le maire de demander aux médecins une réponse écrite sur la proposition de la commune avant le 20/12 et aucune réserve ne sera acceptée.

M GARD a été surpris par l'article sur le cabinet médical dans la presse.

Le maire rappelle que la réunion est publique.

BATIMENTS :

- TRAVAUX MAIRIE :

2021/111 - AVENANT BARBOTEAU :

M DUMONT présente les travaux complémentaires nécessaires au chantier pour l'enduit de finition sur le bâtiment C soit 2 160 € HT.

Après un large débat, le conseil municipal accepte ces travaux et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise BARBOTEAU

POUR 18 ABSTENTION 0 CONTRE 0

2021/112 -AVENANT ISOMAG

M DUMONT présente les travaux complémentaires nécessaire pour le chantier, soit en complément la fourniture et pose d'une ossature primaire de plafonds suspendus suite à la démolition d'une partie du lambourrage dans le bâtiment D.

Après un large débat, le conseil municipal accepte ces travaux et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise ISOMAG pour un montant de 419.74 € HT.

POUR 18

2021/113 -AVENANT NUEL :

M DUMONT indique qu'il a été demandé à l'entreprise NUEL la pose de carrelage dans l'escalier. Après un large débat, le conseil municipal accepte ces travaux complémentaires et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 3 890 € HT.

POUR 18 ABSTENTION 0 CONTRE 0

2021/114 -TRAVAUX GARDERIE : AVENANT CEME

M DUMONT indique que suite au déplacement alimentation self et au dépannage de l'interphone de la directrice à l'école élémentaire des travaux complémentaires sont nécessaires.

Après un large débat, le conseil municipal accepte ces travaux et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise CEME pour un montant HT de 607.15 €.

POUR 18 ABSTENTION 0 CONTRE 0

2021/115- ASSURANCE CNP

Monsieur FUSEAU rappelle aux membres du *conseil municipal* que la *commune* a conclu un contrat avec CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion du contrat.

La gestion de ce contrat d'assurance peut être assurée sans surcoût au plan local par le Centre de Gestion qui propose ce service aux collectivités souscrivant des contrats avec CNP Assurances. Les frais de gestion lui sont, dans ce cas, directement versés par la collectivité.

Cette solution présente de nombreux avantages par un traitement de proximité des dossiers et la disponibilité d'un conseil technique au plan local.

Il propose donc au conseil municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu par la commune avec CNP Assurances et de l'autoriser à cette fin à signer la convention de gestion correspondante dont le projet est soumis aux conseillers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de *Monsieur FUSEAU*, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents ou représentés,

DECIDE

- o de confier au Centre de Gestion de la Gironde la gestion du (des) contrat(s) conclu(s) avec CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel
- o d'autoriser le Maire à conclure la convention de gestion correspondante avec le Centre de Gestion.

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,

- o informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

2021/116 PERSONNEL COMMUNAL

ABANDON DE POSTE

Le maire rappelle que le dernier arrêt de travail de Ludovic LOISELET prenait fin le 21/11/2021, depuis cette date nous n'avons aucune nouvelle le concernant, malgré une lettre recommandée le 25/11/2021 et une autre le 30/11/2021.

Le délai réglementaire de 48 H n'a pas été respecté pour nous transmettre son arrêt de travail.

Aussi, nous lui avons demandé de reprendre son poste au sein de notre collectivité avant le 10/12/2021, faute de quoi nous prendrons l'arrêté portant radiation des cadres pour abandon de poste sans raison valable.

Après enquête de la gendarmerie il s'avère que M LOISELET a déménagé en pleine nuit et a remis les clefs dans la boîte aux lettres de son propriétaire.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire

- A prendre l'arrêté de radiation des cadres pour M LOISELET pour abandon de poste, après le 10/12/2021.
- A recruter après la radiation des cadres de M LOISELET un agent de remplacement pour ce poste d'adjoint technique.
- A signer tous les documents y afférent.

POUR 18 ABSTENTION 0 CONTRE 0

2021/117 -RAPPORT SIAEPA

Le maire présente les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2020.

Après délibération, le conseil municipal accepte ces rapports.

POUR 18 ABSTENTION 0 CONTRE 0

M LANNES indique que lors de la réunion du 25/11, où il a représenté la commune, le problème des Blais a été soulevé et sera traité en priorité en 2022.

2021/118- REFERENT SECURITE ROUTIERE

Par courrier la coordinatrice contractuelle du bureau de la sécurité routière de la Préfecture souhaite connaître le référent sécurité routière de la commune

Sur proposition du Maire et après délibération, le conseil municipal désigne M Pierre MAGNOL en qualité de REFERENT SECURITE ROUTIERE pour la commune de PUGNAC.

M MAGNOL accepte mais rappelle qu'il n'est pas libre en journée par rapport à son travail. Il pourra sans problème transmettre les informations reçues de la Préfecture.

POUR 18 ABSTENTION 0 CONTRE 0

2021/119 -MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU Collège DE BOURG :

Suite à la présentation du dossier et sur proposition du Maire, après un large débat le conseil municipal accepte la modification de l'article 5 de la manière suivante

- Pour les dépenses de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves
- - pour le financement des dépenses d'investissement au prorata du nombre d'habitants par commune

POUR 18 ABSTENTION 0 CONTRE 0

QUESTIONNAIRE SMICVAL

Monsieur GARD rappelle l'importance du questionnaire SMICVAL reçu et souhaite vivement que tous les pugnacais y répondent.

Un rappel sera fait dans le bulletin ainsi que sur les réseaux sociaux.

PLU

Venue de Marie HEGRON le 13/12 à 20 h 30, l'ensemble du conseil est convié.

Lettre du centre routier pour la sécurité à LAFOSSE et à LA POTERIE

Le maire donne lecture du courrier de MME DUPUIS qui nous indique que nous avons le droit de mettre en place des feux vert-récompense en agglomération qui permettent aux usagers qui respectent la vitesse autorisée d'avoir le feu vert lorsqu'ils atteignent la ligne d'effet des feux.

M le Maire charge la commission voirie de faire chiffrer ces feux et étudier leurs implantations.

DIVERS

Pierre MAGNOL indique que le nouveau site est en cours de construction.

Corine DOUCET signale que le Syndicat du Moron a le projet de faire une pépinière d'arbustes locaux sur ST VIVIEN.

Michael FUSEAU demande aux conseillers de lui transmettre au plus tôt leur projet pour le budget 2022.

Mme ROUSSEAU signale une lecture à la MEDIATHEQUE le 16/12 à 20 h « J'ai quelque chose à vous dire »

Une réunion tourisme est prévue LE 10/11.

Mme DUPIELLET indique que des tests salivaires sont prévus à l'élémentaire le 8/12.

Le salon du chocolat a été un succès avec 1500 entrées, elle remercie ses collègues, les bénévoles pour leur participation. Les recettes et dépenses sont en cours de calcul.

M DUMONT signale un manque d'information sur PANNEAU POCKET, Pierre MAGNOL lui indique qu'il n'est pas simple d'utilisation...

M GARD fait état de l'avancement des travaux dans le jardin mairie :

- Portail posé
- Clôture prévue le 22/12
- Trottoirs en cours

Mme MOREAU attend des devis pour le dossier CIMETIERE.

M LANNES indique que les prochains travaux de voirie seront la remise en état après accident des bordures chemin de la cave.

Il demande à M FUSEAU de prévoir une enveloppe à part pour les ESPACES VERTS en 2022.

Mme COUPAUD fait état de la demande du Grand Cubzaguais de plus de participation de femmes dans les commissions pour une égalité Hommes/Femmes.

M FUSEAU fait part au conseil municipal des infos de la CDC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.